

LE MOT DU PRÉSIDENT

La fin d'année approche avec les temps forts syndicaux que sont la livraison du matériel et un café apicole le 5 novembre, puis c'est l'assemblée générale le 12 novembre.

Les Ets Lerouge viennent donc livrer le matériel commandé avec généralement un pourcentage par rapport au catalogue et le port gratuit. C'est tout l'intérêt d'une commande groupée. Nous sommes toujours fidèles aux Ets Lerouge puisque le syndicat travaille avec eux depuis 1949, date de création du syndicat.

Encore un café apicole (voir les dates des prochains) où la discussion battra son plein comme d'habitude avec beaucoup d'enthousiasme, de questions, ... Un moment qui est devenu vraiment, un temps fort de nos activités syndicales et qui est, de ce fait, très attendu.

Puis le 12 novembre, c'est l'AG ! Comme nous sommes maintenant près de 270 adhérents, les adhésions se prendront à l'assemblée comme les années précédentes mais aussi lors du café apicole le 5 novembre. Cette nouvelle façon de faire allégera ce moment qui souvent met en retard le démarrage de l'AG. D'autant plus que cette année, nous avons avancé les horaires pour que toutes les adhésions soient terminées avant la conférence d'**Étienne Bruneau**, afin d'y être le plus attentif possible, car il a plein de choses à nous apprendre.

Les informations circulent bien au sein du syndicat grâce aux messages régulièrement envoyés par Vincent Codron qui y met tout du sien. C'est aussi lui qui reçoit les articles, les met en pages pour faire le bulletin. Je pense que l'on peut dire un grand merci à Vincent qui a repris l'édition de ce bulletin toujours envié des autres syndicats. Comme vous le lirez dans ce bulletin, nous mettons en place une commande groupée de la nouvelle édition de "Etre performant en Apiculture" d'**Hubert Guerriat**. S'il fallait avoir un seul livre dans sa bibliothèque apicole, ce serait bien sûr celui là. Un livre d'un pédagogue en la matière, d'un scientifique et surtout d'un maître apiculteur qui enseigne une apiculture comme chez nous.

Un livre à découvrir qui mérite d'être lu et relu.

(suite page 2)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 12 novembre 2017

Comme chaque automne, notre **Assemblée Générale** se profile !.. Elle aura lieu cette année le dimanche 12 novembre 2017 à la Ferme du Héron (Chemin de la ferme Lenglet, Villeneuve d'Ascq).

Voici le programme :

Ordre du jour :

13h - 14h45 :

Accueil et règlement des cotisations. Café, spéculos et bavardages entre nous.

15h - 15h30 :

- Rapport d'activités : Didier DEMARCO, Président.
- Compte rendu financier : Jean Michel CARRETTE, Trésorier.
- Vote des rapports, informations éventuelles et questions diverses.
- Renouvellement du Conseil d'Administration.

Membres sortants : Denis CITERNE, Jean-Luc DEBAISIEUX, Jean-François CHARVET, Camille DUHAYON.

Thierry SAPYN a donné sa démission du CA, nous le remercions pour la fonction de secrétaire qu'il a effectué pendant de nombreuses années avec excellence. Deux candidats se sont déclarés, il s'agit de Géry DABLEMONT et de Thomas DEVIENNE.

Les candidats désirant faire partie du C.A. doivent le faire savoir auprès de Didier Demarcq par téléphone au 03 20 45 11 45, par courrier, 3 Vieille Place - 59150 WATRELOS, par courriel : didier.demarcq@nordnet.fr

15h30 - 17h30 :

Conférence d'**Étienne BRUNEAU** : "LES AUTRES TRAITEMENTS CONTRE VARROAS" suivi de questions/réponses.

17h30 : Tombola avec ruche en 1er prix. Tous les présents ont un lot.

18h30 : Hydromel de l'amitié.

Vous recevez le bulletin d'adhésion pour 2018 du **GSAN** (Groupement Sanitaire Apicole du Département du Nord). Il vous permettra d'adhérer au PSE (Plan Sanitaire d'Élevage) et de bénéficier de la distribution des médicaments à des tarifs préférentiels.

Vous ferez un chèque séparé pour le GSAN que nous leur transmettrons avec votre bulletin d'adhésion. A remettre à l'Assemblée Générale ou à envoyer au trésorier du GSAN : Vincent CODRON, 10 rue de la Plaine - 59147 Chemy.

En fin de journal, vous trouverez le bulletin d'adhésion au SARL pour l'année civile 2018. Il vous permet d'adhérer au SARL, au SNA et de vous abonner au mensuel "**L'Abeille de France**" qui vous assure au tiers. Une assurance multirisques (vol, incendie, tempête) est possible.

Le contrat d'assurance est publié dans L'Abeille de France de janvier. Pour obtenir une attestation d'assurance prendre contact avec eux par courriel ou téléphone. Voir les adresses dans la revue.

Ce bulletin d'adhésion sera remis en main propre lors de l'assemblée générale ou par courrier, à Jean-Michel CARRETTE, 2, rue d'Huquinville - 59242 Cappel en Pévèle avec votre règlement avant le 30 mars 2018 dernier délai.

Le mot du Président suite...

N'oubliez pas non plus votre adhésion au GSAN (Groupement Sanitaire Apicole du Nord) que l'on pourra prendre lors de ces deux réunions. Elle vous permettra de commander début 2018 vos traitements varroas à un prix préférentiel, généralement livrés en juin. C'est maintenant un de nos adhérents, Thomas Devienne, qui en est devenu le président, il vous en dira sûrement un petit mot dans un prochain bulletin.

Quant à la saison... bof !!! Un temps trop sec qui a limité les rentrées de nectar donc en conséquence pas de miel, pas d'essaims, des cadres qui restent gaufrés...

Par contre les visites d'automne nous remettent du baume au cœur parce que les colonies sont peuplées avec bien du couvain et des provisions. D'autant plus qu'en ce moment la miellée sur les lierres donne une bonne rentrée de pollen et de nectar.

A bientôt à l'AG, au plaisir de vous voir.

Didier Demarcq

BERNARD

Pas toi l'ami, pas maintenant.

Après 4 années de fidélité au Rucher École de Tourcoing, d'engagement et de bénévolat intensif, va savoir quelle mouque t'a piqué pour nous laisser ainsi. Connus de tous les apis fréquentant le SARL, notre ami **Bernard DETOLLENAERE** a rendu service à de nombreuses personnes qui se reconnaîtront, toujours jovial, avec son accent flamand, il savait nous rendre heureux par sa sympathie naturelle et sa bonne humeur, sa présence et sa gentillesse nous manque considérablement. Nos larmes ont éteint l'étincelle de son étoile, le matin du 17 juillet dernier. Un immense merci à notre Bernard, tristement regretté de tous.

Jean Luc Debaisieux



AG suite

Nous atteignons 270 adhérents cette année. Pour éviter de perdre trop de temps et faciliter le travail, préparez vos bulletins avant, bien écrits pour éviter les erreurs de courriel. Cette adresse reste confidentielle et nous permet de vous envoyer des informations et communiqués de dernière minute. Les "Cafés Apicoles", qui sont des lieux de discussions et de rencontres entre apiculteurs, ont beaucoup de succès. Nous proposons quatre nouvelles dates, les 26 février, 2 avril, 24 septembre et 5 novembre. Les thèmes sont à définir. Envoyez vos idées !

Didier Demarcq

& le Conseil d'administration

Commande de sirop

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents au SARL, nous lançons une commande groupée de sirop chaque année. Donc Jean-Michel attend vos commandes... Bien sûr pour des petites quantités, n'hésitez pas à commander pour 2 ans, il n'y a aucun problème de stockage, la qualité est sérieuse puisqu'il s'agit de "Fructoplus". Le prix n'est pas encore fixé car il est un peu tôt mais il sera de toute manière intéressant, comme chaque année...

Merci donc d'envoyer vos commandes à Jean-Michel : (jean-michel.carrette@orange.fr)

Jean-Michel Carrette

Le rucher école d'Abeilles en Pévèle

L'association "ABEILLES EN PEVELE" a créé à Cappelle en Pévèle sur un terrain de 3 hectares clôturé appartenant à la commune un rucher école.

L'Association a maintenant 3 ans, et compte plus de 80 membres, et les premiers objectifs sont atteints

Abeilles en Pévèle, c'est avant tout le Rucher École. Dans un site remar-

quable et boisé sur lequel une opération de plantation de fleurs et d'arbustes mellifères a été effectuée cette année, il y a maintenant 18 ruches.

12 ruches servent d'outil de formation aux deux groupes d'élèves.



Un groupe d'initiation limité à 25 membres pour leur permettre de bien pratiquer la manipulation des ruches : 6 mois de cours théoriques 2 samedis après-midi par mois, 5 mois de cours pratiques et de manipulation des ruches.

Comme dans les autres ruchers école, il faut maintenant s'inscrire sur une liste d'attente car la demande est forte. Inscription normalement réservée aux habitants de la communauté de communes du Pévèle-Carembault

Un groupe de perfectionnement l'année suivante qui permet d'apprendre à gérer les essaimages, l'approche de la gestion des reines et un perfectionnement dans le domaine sanitaire – 15 membres.

6 ruches sont affectées à l'élevage de reines et au groupe ABEILLE NOIRE initié par le syndicat apicole de la région lilloise.

Le rucher école est animé par Jean Christophe BAR, le professeur qui anime la formation dans des locaux mis à disposition par la Commune.

La formation donnée dans le rucher école est une des conditions pour intégrer les ruchers communautaires mis en place par l'association. Elle accueille les ruches des apiculteurs amateurs qui ne disposent pas de terrain suffisant.

Contact : Jean-Yves Coget

jeanyves.coget@orange.fr

NDLR : Ce petit article est le premier d'une série qui vous permettra de faire connaissance avec les différents ruchers écoles adhérents au SARL.

DÉCLARATION DES RUCHES

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

POUR QUI

Les particuliers, les groupements, les associations, les entreprises, propriétaires ou détenteurs de ruches, à des fins de loisir ou à des fins professionnelles, pour la production de miel, d'essaims, de reines et d'autres produits de la ruche. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

QUAND

Tous les apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire de ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Cas particuliers

Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration de ruches dès l'installation de la première colonie. Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août), il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre). La réalisation de cette démarche permet l'obtention d'un numéro d'apiculteur (cf. Procédure destinée aux nouveaux apiculteurs ci-dessous).

Les apiculteurs qui ont besoin d'un récépissé de déclaration actualisé pour certaines démarches peuvent renouveler une ou plusieurs fois leurs déclarations hors période obligatoire (du 1^{er} janvier au 31 août) en utilisant la démarche en ligne indiquée ci-dessous: il ne sera pas donné suite

aux déclarations réalisées par formulaire Cerfa papier pendant cette période. Ces apiculteurs sont tout de même tenus de réaliser une déclaration de ruches en période obligatoire (du 1^{er} septembre au 31 décembre).

La déclaration de ruches est à réaliser en ligne. Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Le numéro d'apiculteur (NAPI) sera demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro NAPI, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI) de façon immédiate.

COMMENT

Les apiculteurs ne disposant pas d'accès à internet peuvent tou-

jours, en période de déclaration obligatoire uniquement (du 1^{er} septembre au 31 décembre), réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire Cerfa 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ deux mois à compter de la réception du formulaire par l'administration. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions du formulaire, portant un numéro de Cerfa différent, ne sont pas recevables.

Ce texte vous pouvez le trouver sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/obtenir-un-droit-une-autorisation/article/declarer-des-ruches-294> avec les procédures de déclaration ainsi que les procédures en cas de première déclaration.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



LE CAFÉ APICOLE DU 24 SEPTEMBRE

1^{ère} PARTIE

Didier Demarcq était l'animateur du jour.

Les sujets prévus étaient : point sur la saison apicole, la parthénogénèse, les reines arrhénotoques, les différentes cellules royales, l'essaimage.

Tout en suivant les sujets, la discussion a été libre.

LA SAISON APICOLE

La saison n'a pas été très bonne malgré une bonne sortie d'hiver. Il y a eu un bon départ en avril-mai suivi par une période de sécheresse importante. Dans ce cas, il n'y a pas de nectar, donc pas de miel. Les abeilles ne construisent pas et il n'y a pas d'essaimage par absence d'eau. Il n'y a pas assez de nourriture pour les larves et la colonie ne se développe pas, la reine arrêtant de pondre.

La récolte moyenne est estimée à 10 kg par ruche, une bonne année permet de récolter 20 kg et une très bonne année peut donner 30 kg de miel par ruche.

Quelques apiculteurs ont fait une bonne récolte printanière fin avril.

En cas de sécheresse en début d'été comme cette année, les abeilles consomment le miel récolté au printemps et même en août car ce mois a été sec et pauvre en nectar.

LE NOURISSEMENT

En septembre, il faut nourrir, les abeilles organisent le "nid" pour passer l'hiver.

C'est un nourrissage "lourd", c'est à dire concentré. Un sirop fait maison de 5 kg de sucre pour 3 litres d'eau donne une concentration en sucre de 62%. La concentration d'operculation est de 82%. Avec le sirop maison, les abeilles doivent éliminer de la valeur de 12%. Cela leur demande un certain travail. Le sirop proposé par le syndicat est du Fructoplus, il est lui concentré à 75%. C'est un sirop qui sera plus vite operculé à cette époque où les nuits commencent à être fraîches et l'humidité automnale bien présente. Les sirops proposés chez Bijenhof sont "Apisuc" concentré à 61% et le

"St Ambrosine" lui concentré à 72,5%.

La consommation d'une ruche est de 1 kg à 1,5 kg par mois. A partir de mars, il y a augmentation des besoins de la ruche, la ponte repart avec les apports de nectar et pollen frais de Saule Marsault. A ce moment on nourrit avec du candi. Le candi est une pâte de sucre, c'est le fondant pâtissier. On l'utilise en hiver en cas de manque de nourriture, d'appauvrissement des réserves dans la ruche. En principe c'est fin février - début mars qu'il faut le proposer aux abeilles. La reine va pondre en fonction de la taille de la colonie et des provisions et cet apport énergétique aide la colonie à se développer.



Le candi est posé sur le trou du couvre-cadre avec son emballage plastique afin qu'il ne sèche pas. Les abeilles ne consomment pas un candi sec. S'il est posé sur les cadres, il risque de couler entre les cadres.

Il est consommé au fur et à mesure, le candi n'est pas stocké dans les alvéoles. Mais en même temps les abeilles consomment le miel dans les rayons pour faire de la place à la ponte de la reine.

Pour profiter du candi, les abeilles doivent aller le chercher. Si le nourrissage se fait trop tard, le sirop lourd n'est pas operculé et il fermente. A une température inférieure à 10°, les abeilles n'iront plus le chercher.

Pour apprécier la réserve de nourriture, il faut peser la ruche. On pèse sur le côté avec un peson. La somme des deux côtés donne le poids de la ruche. L'abeille noire a besoin de 15 kg tandis que la buckfast et ses hybrides ont besoin d'au moins 20/25 kg !

Le nourrissage lourd devrait être terminé mi septembre.

Le nourrissage de printemps, appelé stimulant ou spéculatif, est à faire avec précaution. Ce nourrissage liquide ne se fera qu'à partir de la floraison des pissenlits. Si on nourrit trop tôt, la ruche se développe trop vite et en cas de froid les abeilles risquent de mourir de faim par un développement excessif.

Le sirop de printemps aura une concentration de 33% (2 kg de sucre dans 1 l) ou 50% de sucre (1 kg dans 1 l). Cela permet un apport énergétique en même temps qu'un apport hydrique permettant aux abeilles de fabriquer plus facilement la bouillie pour l'alimentation des larves et aussi forcer les abeilles à bâtir de nouveaux rayons.

On utilise aussi le sirop stimulant juste après la récolte de fin Juillet pour relancer la ponte des abeilles d'hiver.

Le sirop que le syndicat fournit est un sirop concentré à 75% de sucre. Pour amener ce sirop à 50%, il faut pour 3 l de sirop à 75% rajouter 2 l d'eau.

Le sirop maison ne peut atteindre plus de 62% et est réalisé avec 5 kg de sucre pour 3 l d'eau. Au de-là de cette concentration, il va cristalliser en se refroidissant. On a tout intérêt à fabriquer un sirop d'une telle concentration car il se conserve mieux. Un sirop plus dilué fermente rapidement. Pour amener un sirop maison (62%) à 50%, il faut pour 3 l de sirop rajouter 1 l d'eau.

La consommation est de ½ litre par jour et imite une miellée, les abeilles construisent alors. Il faut contrôler cet apport pour ne pas risquer un trop grand développement et par conséquent un essaimage.

Le Beefondant est du saccharose micronisé. Il est intéressant pour faire du candi. On le met dans un sac zip et on le malaxe avec très peu d'eau. Le sac peut être mis directement sur le trou du couvre-cadre. Du pollen peut y être mélangé afin de fournir aux abeilles un candi protéiné. (Mélange type : 1kg de Beefondant pour 50 g de miel et 100ml

d'eau).

Le reste du candi non utilisé sera fondu pour l'utiliser en sirop ultérieurement.

Le vinaigre de cidre permet d'acidifier le sirop maison. C'est l'inversion du saccharose qui le transforme en glucose et fructose, mais toujours partiellement. L'acidification protège contre la nosémose. De l'acide citrique peut y être ajouté, c'est un conservateur naturel. Dans les sirops du commerce on trouve aussi du sorbate de potassium qui est un excellent conservateur.

Recette de sirop maison : dans une lessiveuse (braderie) sur un trépied, on met 15 l d'eau pour 25 kg de sucre. On obtient 40 kg de sirop à 62,5% de matière sèche et de densité 1,32, soit un peu plus de 30 l de sirop. On ajoute 40 g d'acide citrique (0,1%), 20 g de sorbate de potassium (0,05%) et un verre de vinaigre. On chauffe à 75°C qui est la température de pasteurisation haute. Après refroidissement, on met le sirop tiède dans des bidons propres et désinfectés à la Javel diluée. On garde ainsi le sirop un an sans dégradation. On le dilue au fur et à mesure des besoins si on veut un sirop plus léger ; Le sirop du commerce a une validité de 2 ans. Chez Bijenhof, il s'agit de l'Apisucre. C'est un sirop léger à une concentration de 62%. Une date de péremption y est notée.

Un sirop vieilli prend une couleur brune par production d'hydroxyméthylfurane (HMF). Ce composé est toxique pour les abeilles à une certaine concentration. Son dosage dans le miel permet de calculer son âge.

Le miel de notre production vieillit, perd ses arômes, se cristallise avec le temps. Un miel peut se garder deux ans et plus. Pour le consommateur il faut indiquer sur les pots la date limite d'utilisation optimum (DLUO). Légalement elle est de deux ans après la mise en pots. On peut, et c'est même conseillé, d'indiquer la date de récolte qui montre souvent que le miel que nous vendons est de l'année.

(Suite dans le prochain numéro...)

La MEL fait son MIEL... 24 et 25 juin 2017. Musée de plein air de Villeneuve d'Ascq.

Après la fête de l'abeille de septembre 2016, nous avons choisi de réitérer un beau week end autour de l'apiculture et des insectes au mois de juin. En réalité, notre partenaire la MEL (qui nous aide pour le projet abeille noire) nous a proposé de tester une fête de l'abeille en juin, et non plus à la ferme du Héron mais au musée de plein air de Villeneuve d'Ascq.

Un beau challenge !

En effet, si le lieu permettait une envergure plus importante à l'évènement, eu égard à la beauté et l'étendue du site, deux obstacles rendaient l'expérience incertaine : l'entrée payante (5€) et la période, le mois de juin étant

Nous profitons de ce bulletin pour de nouveau remercier grandement l'ensemble des bénévoles qui ont apporté leur énergie et leur bonne humeur à cette réussite...



Les futurs apiculteurs

A reconduire...

Luc Lardon



La vente du miel

moins propice à la vente de miel...

Et une belle réussite !

En effet, la mobilisation de tous les bénévoles, leur investissement, leur bonne humeur, et leur volonté ont permis de prouver à notre partenaire la MEL que nous pouvions mobiliser du public, et ainsi, créer un bel évènement autour de l'apiculture, des abeilles et de la nature.

Bien sûr quelques pistes de progrès subsistent afin d'améliorer encore ce beau rendez-vous, notamment en déployant une communication plus ciblée et plus visible, et en aidant le public à s'orienter au sein des nombreuses animations par un balisage plus efficace...

Malgré cela, le public fut au rendez-vous, et les nombreuses animations ont su séduire les visiteurs...



Atelier de ruche en paille de Philippe Marcuz

Quelques informations importantes...

La vie de notre Syndicat...

Un livre indispensable

Hubert Guerriat.
"Être performant en apiculture"

Le grand classique de l'apiculture enfin réédité dans une version augmentée et remise au goût du jour !



Cette nouvelle édition comprend :
Le texte intégralement revu et corrigé par l'auteur

De nouvelles illustrations au design contemporain

Plusieurs nouveaux chapitres parmi lesquels : cycle biologique annuel, périodes critiques ou comprendre la santé des abeilles.

Une nouvelle maquette qui facilite la consultation.

"Être performant en apiculture" est un manuel, un livre de référence qu'on écorne, qu'on annote, qu'on lit à l'ombre des ruches. Il ne s'étudie pas, il se pratique ! N'attendez plus pour vous plonger dans le monde envoûtant de l'apiculture

Les points forts du livre :
Un regard éclairé sur l'apiculture
Une iconographie pertinente
Une approche pluridisciplinaire
Des exercices pour s'approprier la matière

Un index complet et judicieux

Le livre en chiffres :

480 pages, 150 illustrations, 200 photos

Prix de **36,13 €** avec 15% de réduction au SARL si nous commandons au moins 10 livres alors que le prix public est de 42,50 € TTC.

Retenez votre exemplaire, écrivez à Didier Demarcq :
didier.demarcq@nordnet.fr

Location de matériel

Une très bonne saison pour la location du matériel du rucher.

Le syndicat a mis à disposition du matériel d'extraction pour la deuxième année consécutive. Trois extracteurs ont été mis à disposition des adhérents (un petit extracteur de quatre cadres, un manuel de neuf cadres, et enfin un à moteur de neuf cadres) et du matériel léger pour désoperculer. Le prêt du matériel a commencé début juin et il se poursuit encore en septembre. Tout s'est très bien passé au niveau de l'organisation. Il n'y a pas eu de difficulté ni de dépassement des périodes de prêt. Toutes les demandes ont été satisfaites. Le matériel retourné était très bien entretenu par les uns et les autres. Il faut signaler un seul dommage concernant l'extracteur manuel de neuf cadres. L'usure était à l'origine de ce dommage. Il a fallu remplacer les pieds de cet extracteur.

La mise à contribution de 10 € a été sans doute pour beaucoup dans le bon déroulement de cette mission.

Quelques prêts gracieux ont été faits à certains membres très investis dans le bénévolat du rucher école du Héron.

Seddik Khelfat

Tel : 06 59 36 61 13

Stage d'élevage de reines au REH

Samedi 2 et dimanche 3 Juin 2018

BLOC-NOTES

OCTOBRE 2017

Samedi 21 : R.E.H.

Novembre 2017

Samedi 4 : R.E.B.

Dimanche 5 : Café apicole et distribution du matériel Lerouge

Dimanche 12 : Assemblée Générale du SARL

Samedi 18 : R.E.H. et R.E.P.C.

Décembre 2017

Samedi 9 : R.E.B.

Dimanche 10 : CA du S.A.R.L.

Samedi 16 : R.E.H. et R.E.P.C.

Janvier 2018

Samedi 13 : R.E.B.

Samedi 13 : R.E.P.C.

Samedi 20 : R.E.H.

Dimanche 21 : CA du S.A.R.L.

Février 2018

Samedi 3 : R.E.P.C.

Samedi 10 : R.E.H. et R.E.B.

Dimanche 25 : Café apicole

Mars 2018

Samedi 10 : R.E.H. et R.E.P.C.

Samedi 17 : R.E.B.

Samedi 17 : R.E.P.C.

Samedi 24 : R.E.H.

Dimanche 25 : CA du S.A.R.L.

Samedi 31 : R.E.B.

Avril 2018

Dimanche 1er : Café apicole

Samedi 7 : R.E.H. et R.E.P.C.

Samedi 14 : R.E.B.

Samedi 14 : R.E.P.C.

Samedi 21 : R.E.H.

Samedi 28 : R.E.B.

Mai 2018

Samedi 5 : R.E.B. et R.E.P.C.

Samedi 12 : R.E.H.

Dimanche 13 : CA du S.A.R.L.

Samedi 14 : R.E.B.

Samedi 19 : R.E.P.C.

Samedi 28 : R.E.B.

Juin 2018

Samedi 2 : R.E.P.C. + stage d'élevage de reines les samedi 2 juin et dimanche 3 juin.

Samedi 9 : R.E.H.

Samedi 16 : R.E.B.

Samedi 16 : R.E.P.C.

Samedi 23 : R.E.H.

Samedi 30 : R.E.B. et R.E.H.

Camille Duhayon tient une permanence de la bibliothèque de 14h30 à 15h15 les jours des cours au REH ainsi qu'aux dates des Café Apicoles et des CA.

Sigles pour mieux lire l'Agenda...

REH : Rucher école du Héron, Villeneuve d'Ascq (cours de 14h30 à 17h30)

REB : Rucher école du Botanique, Tourcoing

REPC : Rucher école du Pèvele Carembault

SARL : Syndicat Apicole de la Région Lilloise

GSAN : Groupement Sanitaire Apicole du Nord

SNA : Syndicat National d'Apiculture

Le Bulletin

Publication interne du Syndicat Apicole de la Région Lilloise

Siège social : Ferme du Héron - 59650 Villeneuve d'Ascq

Comité de rédaction : Didier DEMARCO, Vincent CODRON. Conception graphique : Daniel DEMOUVEAUX

Syndicat Apicole de la Région Lilloise (SARL)

Bulletin d'adhésion 2018 (de janvier à décembre 2018)

A remplir et à déposer le jour de l'assemblée générale le 12 novembre 2017 ou à envoyer impérativement avant le 30 mars 2018

Passée cette date, le SNA reçoit directement les cotisations et abonnements à leur siège.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville : Téléphone(s) :
Adresse Courriel : (lisiblement)@.....
Nouvel Adhérent : OUI NON.....

Et pour mieux vous connaître :

Année de naissance : Année de début d'activité apicole : Nombre de ruches :

Adhésion SARL seule....: 13 €

(pour les apiculteurs adhérents à un autre syndicat que le SNA et donc assurés et ne désirant pas recevoir l'Abeille de France)

Adhésion SARL + Adhésion SNA + Abonnement à « l'Abeille de France » + Assurance

Responsabilité civile jusqu'à 10 ruches :

L'ensemble : **36 €**

Assurance supplémentaire dès la 11^{ème} ruche :

Nombre au dessus de 10 x 0,13 € = €

----- **TOTAL = €**

Règlement : chèque n° Banque :
(libellé à l'ordre du Syndicat Apicole de la Région Lilloise, en toutes lettres)

Date et signature

Règlement par virement : coordonnées bancaires du compte CMNE (IBAN)

FR76 1562 9027 1900 0541 3230 163

Bien mentionner « cotisation » suivi de votre nom et initiale de votre prénom en référence de l'opération, pour nous permettre de bien vous identifier.

Bulletin à envoyer rapidement, avec votre règlement, au trésorier du SARL :

Jean-Michel CARRETTE, 2 rue d'Huquinville, 59242 - CAPPELLE EN PEVELE.

Tel. 03 20 59 36 89. Mail : jean-michel.carrette@orange.fr

Assurance multirisques (vol, incendie, tempête). Les formulaires seront disponibles le jour de l'AG.
Il est à retourner par courrier au trésorier avant le 30 mars 2018.



Siège social : Ferme du Héron
Chemin de la Ferme Lenglet - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Syndicat Apicole de la Région Lilloise (SARL)

Siege social : Ferme du Héron, 59650 Villeneuve d'Ascq

BON DE COMMANDE

Livraison du matériel commandé lors du café apicole le 5 novembre 2017

A envoyer sans tarder à :

APICULTURE LEROUGE
Route de Coivrel – Z.A. Est
60420 MAIGNELAY MONTIGNY

Tel : 03 44 78 54 88

Fax : 03 44 78 49 34

Courriel : lerougeapi60@orange.fr

NOM.....Prénom.....

RUE.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

TEL.....Courriel

N° de référence 6 chiffres	Nombre d'articles	Désignation complète	Prix unitaire	Prix total

Continuer à remplir derrière si nécessaire en l'indiquant clairement

Montant de la commande :

Fait àLe..... Signature :

Il est conseillé de garder un double de ce bon commande.

Consultez le catalogue : <http://www.apiculture-lerouge.com>

